

E XTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Délibération Conseil Communautaire

20220705-n°12-1

Séance du 5 juillet 2022

Date de la convocation du Conseil : 29 juin 2022

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-deux, le 05 juillet, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Guillaume CARONE, Hervé FLORCZAK, Eric NICOLLET, Monique LEFEBVRE, Benoît DUFOUR, Michel PICARD, Xavier COSTIL, Alain RICHARD, Thierry THOMASSIN, Stéphanie VON EUW, Hawa FOFANA, Anne-Marie BESNOUIN, Véronique PELISSIER, Elina CORVIN, Marc DENIS, Frédérick TOURNERET, Jean-Michel LEVESQUE, Sylvie COUCHOT, Marie MAZAUDIER, Céline ALVES-PINTO, Emmanuel PEZET, Rida BOULTAME, Edwige AHILE, Keltoum ROCHDI, Maxime KAYADJANIAN, Valérie ZWILLING, Jocelyne LIMOZIN, Xavier TALON , Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Abdoulaye SANGARE, Christine CATARINO, Roxane REMVIKOS, Léna MOAL-DEBOURMONT, Jean-Paul JEANDON, Thibault HUMBERT, Harielle LESUEUR, Philippe MICHEL, Armand PAYET, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Gérard SEIMBILLE, Alexandre PUEYO, Daisy YAICH, Emmanuelle GUEGUEN, François DAOUST, Laurent LAMBERT, Jean-Marie ROLLET.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Harielle LESUEUR, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à François DAOUST, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Xavier COSTIL, Régis LITZELLMANN ayant donné pouvoir à Alain RICHARD, Malika YEBDRI ayant donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON, Raphaël LANTERI ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Rachid BOUHOUCHE ayant donné pouvoir à Keltoum ROCHDI, Marie-Madeleine COLLOT ayant donné pouvoir à Thibault HUMBERT, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Gilles LE CAM ayant donné pouvoir à Xavier TALON , Tatiana PRIEZ ayant donné pouvoir à Michel PICARD, Annie ALLOITTEAU ayant donné pouvoir à Xavier TALON , Elisabeth STROHL ayant donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Hamid BACHIR ayant donné pouvoir à Christine CATARINO, Bruno RODRIGUES ayant donné pouvoir à Rida BOULTAME, Claire BEUGNOT ayant donné pouvoir à Abdoulaye SANGARE, Eric PROFFIT BRULFERT ayant donné pouvoir à Hervé FLORCZAK, Laurent LINQUETTE ayant donné pouvoir à Benoît DUFOUR.

ABSENTS :

Abdelmalek BENSEDDIK, Mohamed Lamine TRAORE, Moussa DIARRA, Cécile ESCOBAR.

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier COSTIL

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20220705-lmc167195-DE-1-1 Date de télétransmission : 07/07/2022 Date de réception préfecture : 07/07/22 Date de publication : 12/07/22
--

Délibération Conseil Communautaire

n°20220705-n°12-1

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 07/07/2022
- et publication sous format électronique
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220705-lmc167195-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/22
Date de publication : 12/07/22

OBJET : CULTURE - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL - PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2022-2028

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre du ministère de la Culture datant de 2001,

VU l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique et rendant obligatoire le projet d'établissement pour le classement des établissements d'enseignement artistique,

VU sa délibération n°9 du 22 novembre 2016 relative à l'adoption du projet d'établissement 2016-2021,

VU l'avis favorable de la commission « Animation et Solidarités Territoriales » du 24 juin 2022,

VU le rapport de Sylvie COUCHOT invitant le Conseil à :

- Adopter le projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) pour la période 2022-2028,
- Approuver la revoyure du projet d'établissement courant 2023 par la personne qui prendra la direction du Conservatoire à Rayonnement Régional,

VU le projet d'établissement annexé,

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) en matière de culture et d'éducation artistique,

CONSIDERANT que le projet d'établissement est un document qui décline des actions pédagogiques et artistiques, ainsi que celles menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales,

CONSIDERANT que des échanges avec le personnel administratif, pédagogique, les élèves et les parents d'élèves ont permis de dresser un bilan du précédent projet 2016-2021 et de préparer le nouveau projet 2022-2028,

CONSIDERANT que le projet d'établissement est un document rendu obligatoire par le Ministère de la Culture pour prétendre au renouvellement du classement en Conservatoire à Rayonnement Régional,

CONSIDERANT qu'en raison du changement du directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional, ce document pourra faire l'objet d'une revoyure par la nouvelle direction,

Délibération Conseil Communautaire

n°20220705-n°12-1

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ ADOPTE le projet d'établissement 2022-2028 du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Cergy-Pontoise, tel que ci-annexé,

2/ APPROUVE la revoyure du projet d'établissement courant 2023 par la personne qui prendra la direction du Conservatoire à Rayonnement Régional.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20220705-lmc167195-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/22
Date de publication : 12/07/22

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE CERGY-PONTOISE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2022-2028

un projet pour chacun, une réussite pour tous

UN NOUVEAU PROJET EN QUATRE TEMPS

LE TEMPS DU MIEUX-VIVRE ENSEMBLE

- . L'accueil des publics au CRR : familles, élèves, agents administratifs, professeurs, membres de jurys, artistes invités
- . L'accueil du public en situation de handicap
- . Le bien-être des professeurs, des agents et des étudiants au CRR

LE TEMPS DE LA SCÈNE, TEMPS DE RENCONTRE ARTISTIQUE ET CITOYENNE

LE TEMPS D'UNE IDENTITE RÉAFFIRMÉE

LE TEMPS DU RAYONNEMENT TERRITORIAL ET DES PARTENARIATS

ANNEXES

PROJET D'ETABLISSEMENT 2015-2021

ANNEXE 1 : Bilan

PRESENTATION DU CRR (Rentrée 2021)

ANNEXE 2 : Note de bilan de rentrée présentée en bureau communautaire (8.11.2021)

ANNEXE 3 : Plaquette de présentation du CRR

ANNEXE 4 : plaquette de présentation des cycles d'orientation professionnelle CERGY-PARIS

UN NOUVEAU PROJET EN QUATRE TEMPS

Si **un projet pour chacun, une réussite pour tous** comme titre du nouveau projet d'établissement 2022-2028 reste l'accroche qui nous semble la plus pertinente à l'aube d'une séquence d'après-COVID qui va considérablement renouveler l'enseignement des pratiques artistiques, plusieurs enjeux transversaux - sociétaux, environnementaux, de santé au travail et de solidarité - vont sillonner l'ensemble des préconisations du nouveau projet 2022-2028.

La période dans laquelle nous nous trouvons est riche de nombreux défis. Il faut à la fois se transformer, rester fidèle à des valeurs et s'adapter au monde ; pour s'emparer de l'avenir dans un conservatoire aujourd'hui, il faut avoir de l'ambition et, en même temps, être prudent. Le contexte économique fragilise les ambitions : la stabilisation des effectifs d'élèves et la maîtrise de la masse salariale seront deux curseurs contraints. Des questions se posent. De nouvelles modalités d'enseignement et d'évaluation ont été inventées dans des conditions inédites par le bon usage de l'innovation digitale et relayées par la mobilisation remarquable et solidaire de l'ensemble des personnels de l'établissement. Ensemble, avec les élèves et les familles, des solutions ont été trouvées.

Les **quatre temps** qui précisent le nouveau projet sont invités à se croiser et à ouvrir ensemble des perspectives.

L'après de la crise sanitaire ouvre une parenthèse et nous impose donc de nous réinventer. Le « à distance » aura valu par d'autres rencontres « inespérées », en particulier celle d'une meilleure compréhension de l'environnement personnel et familial de nos élèves. La relation entre les familles et les équipes du CRR s'en est trouvée renouvelée, enrichie, quelquefois apaisée. Un certain nombre d'impératifs s'imposent à nous : retrouver nos publics in situ, approfondir la relation au territoire et à nos partenaires pour rencontrer ceux qui ne fréquentent pas l'« espace » culturel, cultiver nos capacités de réflexion et d'action collective. Comme l'ont dit les professionnels du spectacle vivant à Avignon cet été, « il nous faut une folie généreuse de l'accueil, de l'accueil, de l'accueil ». **C'est le premier et quatrième temps de notre projet.**

Ces moments de doute passés, où l'expression de la résilience n'était que subie, montre que l'échange, la découverte, l'émotion et le partage sont vitaux. Pour créer ces instants de rencontre avec le public, encourager ses liens sociaux, il ne peut donc y avoir d'avenir sans spectacles, sans concerts, sans une prise de risque *live*. Dans un contexte de montée en puissance de pratiques culturelles de plus en plus solitaires et numériques, cette crise aura mis en évidence le besoin d'un rapport aux Œuvres vécu « avec les autres ». L'appropriation réelle des œuvres, la médiation culturelle devient donc un enjeu essentiel. Les œuvres, lorsqu'elles chahutent notre part intime, s'adressent à notre dignité et participent de notre émancipation. **C'est le deuxième temps de notre projet.**

Cet avenir 2022-2028 se situera sans doute après-demain. Selon la formule consacrée : il faut donner du temps au temps, accepter de poser des parcours pédagogiques sur du long terme - notamment pour prendre en compte la particularité des élèves qui sont face à leurs troubles DYS - , ne pas se précipiter sur des horizons de certitudes. Un temps nécessaire pour la réflexion, un temps, pour nous, enseignants et direction du CRR, de remise en question de nos pratiques, un temps pour tenter de comprendre le monde qui nous entoure et coexister avec lui, un temps pour miser sur une jeunesse créative, débarrassée de toute suffisance et du culte de l'entre soi. **C'est le troisième temps de notre projet.**

Un projet pour chacun, une réussite pour tous, ce nouveau projet d'établissement sera porté sereinement si les conditions de la confiance entre nous tous - agents administratifs, enseignants, direction, parents, élèves, élus, partenaires - sont cultivées au quotidien dans le respect des responsabilités des uns et des autres ; la participation citoyenne - sous toutes ses formes - mérite d'être encouragée au sein du CRR afin de mieux vivre ensemble l'engagement dans les décisions qui porteront sur des choix significatifs et toucheront aux valeurs du service publique de l'enseignement artistique initial.

LE TEMPS DU MIEUX-VIVRE ENSEMBLE

► L'accueil des publics au CRR : familles, élèves, agents administratifs, professeurs, membres de jurys, artistes invités

Le marqueur de l'accueil des publics au CRR est stratégique.

Depuis quelques années, des améliorations notoires sont à valoriser en termes d'espaces de cours : La Mer noire, le Théâtre des Arts (TDA), le studio de danse, les salles au RH, le studio d'électroacoustique ; mais le lieu des pratiques artistiques Place des Arts reste très problématique en termes d'isolation phonique, de capacité d'accueil et de circulation. Cette dernière est labyrinthique (cinq niveaux) et les accès publics des étages (portes trop lourdes à manier pour des enfants) sont des freins à la mixité générationnelle et au bien-vivre en général. Voir plus bas Les conditions d'enseignement.

Pour les familles, l'amélioration des temps d'attente et les espaces de circulation in situ est prioritaire ; plus précisément, les parkings payants, le manque récurrent de sécurité par rapport aux squatteurs du niveau RH et le manque de lisibilité des informations depuis l'extérieur sont des failles relevées par tous les usagers.

Le développement du CRR numérique porte un autre regard sur la relation administrative, pédagogique et artistique qu'entretiennent les usagers avec l'établissement. L'outil informatique est un accompagnateur sensible de la qualité du *bien-vivre* ensemble ; il ne doit pas être exclusif mais favoriser l'accès à l'information, l'évaluation et l'échange. Le site Internet actuel du CRR est salué par tous comme étant particulièrement performant ; son développement doit conjuguer à la fois une présentation sans doute moins généraliste mais plus ciblée (élèves, parents, professeurs, autres publics), une relation aux espaces pédagogiques qui soit plus naturelle pour les utilisateurs et plus performante en termes de variété de supports (vidéos, audio ...) et en termes de capacité de stockage ; c'est aussi une version « responsive » complète pour une utilisation multi support (tablettes, smartphone, PC), un lien aux réseaux sociaux responsable et un espace ressources renforcé. Cette communication numérique maîtrisée est fondamentale pour inscrire le CRR dans un état d'esprit bienveillant et accueillant et pour développer tout le lien entre les enseignants, les élèves et leurs parents dans un suivi de travail personnel simplifié grâce aux visio qui se sont, petit à petit, imposées dans le mode relationnel

LES INTENTIONS :

- . Faire évoluer l'espace d'accueil - aujourd'hui un lieu d'attente ou de transit - vers un lieu plus convivial, plus vivant et attractif pour les rencontres : mobilier, espace dédié aux parents (vente, covoiturage, échange de livres, vente d'instrument, annonces de cours particuliers par des grands élèves) et aux étudiants de cycle III, espace d'accès aux ressources numériques ;
- . Faire du bar du théâtre un espace de partage et de création pour les élèves et un lieu animé lors des après-concerts/spectacles ;
- . Repenser le projet d'accueil en termes de signalétique (en particulier un affichage digitalisé visible depuis l'extérieur) et de projet de service pour les équipes d'accueil (RDC, RH, Oréades, Chemin Dupuis - ouverture le samedi) à travers une « démarche qualité » ;
- . Editer un petit plan du CRR pour les enfants avec le nom des salles ; pour les plus jeunes, les professeurs poursuivent le repérage des salles de cours durant la semaine de rentrée ;
- . Mise en place d'une signalétique au sol permettant aux usagers de se repérer plus facilement dans les espaces, notamment les plus jeunes ;
- . Regrouper la communication institutionnelle au niveau RH : affichage des différents règlements, résultats d'examens et d'admission, plannings des salles et des pratiques d'ensemble... ;

- . Instituer trois moments d'échanges institutionnels annuels entre les familles et la direction du CRR : une réunion de rentrée « en présence » et deux temps d'échange « en visio » (janvier et avril) ;
- . Proposer aux parents d'accéder dans les salles de cours au moins trois fois par an afin qu'ils appréhendent mieux les enjeux de la relation pédagogique entre l'élève et le professeur ;
- . Poursuivre la confection des emplois du temps de cours collectifs avant l'été pour une meilleure communication aux familles ;
- . Poursuivre le développement numérique du CRR en y associant davantage de versions imprimables et téléchargeables ;
- . Créer une rubrique sur le site Internet permettant aux usagers de rentrer en contact pour vendre, donner, échanger des manuels de FM ou des partitions ;
- . Réaliser des vidéos tutoriels pour les inscriptions pédagogiques et les inscriptions au concours afin de faciliter les démarches ;
- . Mobiliser les grands élèves pour mieux accueillir les nouveaux élèves lors des journées « portes ouvertes » de la rentrée ;
- . Organiser une visite spécifique du CRR pour les étudiants étrangers ;
- . Réaliser une vidéo de présentation du CRR ;
- . Améliorer le fléchage du CRR dans la ville de Cergy ;
- . Travailler la question du parking pour les parents (cartes d'accès aux parkings du R-2) ;
- . Développer et gérer un fichier de contacts de professionnels qualifiés ;
- . Proposer aux membres des jurys un dossier d'accueil : plaquettes de présentation, la saison artistique, la CACP, le dossier d'évaluation.

TEMPO : 2022-2025

► **L'accueil du public en situation de handicap**

Le CRR doit s'engager dans une démarche d'accueil et d'écoute bienveillante envers les élèves en situation de handicap ou rencontrant des difficultés d'apprentissage. Il sera particulièrement attentif à la problématique du handicap « qui n'est pas dit » par les parents, souvent par crainte que l'enfant soit recalé à cause de son handicap.

Afin de permettre l'égalité des droits, des chances et de la participation de tous les élèves aux propositions pédagogiques du CRR, afin que chacun soit assuré de pouvoir acquérir des connaissances techniques et artistiques, de progresser, de s'envisager dans un parcours exigeant, les équipes enseignante et administrative, mobilisées pour la réussite de chaque élève (*Un projet pour chacun, une réussite pour tous*) doivent être à l'écoute de toutes les situations aux besoins spécifiques : aménagement du lieu, des outils pédagogiques, organisation du rythme des études, adaptation des évaluations et examens.

Pour les élèves porteurs de troubles DYS, l'attention sera autant portée aux difficultés didactiques que celles des troubles de l'attention et ceux de la spatialisation.

LES INTENTIONS :

- . Nomination d'un professeur « référent handicap » avec un temps hebdomadaire dédié pour l'accueil, l'information et l'orientation des élèves en lien avec les autres enseignants, les familles et éventuellement les éducateurs ;
- . Adaptation des formations (cursus, contenus et évaluations) pour une meilleure articulation entre les disciplines et une meilleure valorisation des élèves ;
- . Adapter le formulaire d'inscription au CRR pour le signalement du handicap ;
- . Installer un PPI (projet pédagogique individualisé) à l'attention des élèves porteurs de handicap

- . Adhésion du CRR au dispositif Acceo, solution multi-supports (tablette, smartphone, ordinateur) qui permet aux personnes sourdes et malentendantes d'avoir gratuitement, une transcription en temps réel, une traduction en langue des signes française ou en langue française parlée complétée, afin de faciliter les échanges ;
- . Le CRR numérique : un outil ressource pour tous (articles, liens, bibliographies...);
- . Adhésion du CRR au Réseau National de Musique et Handicap ;
- . Formation des membres de l'accueil à quelques expressions de la langue des signes (connaître une dizaine de phrases définies) ;
- . Formation progressive de l'ensemble des enseignants à l'accueil des enfants porteurs de troubles DYS. De simples consignes adaptées réduiraient sensiblement le nombre d'enfants se trouvant en difficulté didactique. Cette mesure sera échelonnée sur la durée du projet d'établissement.

TEMPO : 2022-2025

► **Le bien-être des professeurs, des agents et des étudiants au CRR**

Les conditions d'enseignement

Sujet récurrent depuis des années, les conditions d'enseignement sont inégales sur l'ensemble des sites. Dégradées sur le site de la Place des Arts, elles sont presque idéales au RDC des Oréades. Cette problématique s'inscrit dans un enjeu qui dépasse le seul CRR ; c'est l'ensemble du site de l'hôtel d'agglomération qui est questionné, voire l'ensemble des lieux propriétés de la CACP dans le Grand Centre (patinoire, Oréades, Ecole Nationale Supérieure d'Arts...).

Dans ce contexte, la période 2022-2028 doit être celle des améliorations à minima, du questionnement de la pertinence des choix futurs et des études de faisabilité. Plus que l'immeuble des Oréades, trop contraignant en termes de volume et de cohérence de circulation 5 06/11/2021 des élèves, les locaux de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts, mitoyens au CRR et disponibles à la rentrée 2025, pourraient être envisagés.

Cette réflexion s'inscrit dans un contexte politique et territorial nouveau puisque dans le cadre du Contrat Plan Etat Région 2021-2026, la Région Ile-de-France est favorable à l'inscription d'un établissement supérieur d'enseignement artistique à Cergy-Pontoise en finançant son installation à hauteur de 10 M. Une implantation à proximité du CRR aurait du sens ; dans l'affirmative une étude de faisabilité sur l'adossement d'un pôle supérieur ou d'un CFMI au CRR sur l'aile nord de l'Ecole Nationale d'Art sera travaillée.

LES INTENTIONS :

- . Réaliser une étude de faisabilité sur l'adossement d'un pôle supérieur ou d'un CFMI au CRR sur l'aile nord de l'Ecole Nationale d'Art ;
- . Afin de permettre l'accueil systématique de petits groupes dans les espaces pédagogiques R+1 et R+2 du site de la Place des Arts, réfléchir au bien-fondé probable de regrouper par 2 les petites salles « individuelles » actuelles ;
- . Redonner au Théâtre des Arts une fonction plus permanente d'accueil d'artistes et de réception du public ;
- . Systématiser l'accueil des cours de piano dans des salles équipées de piano à queue ;
- . Doter la parthèque d'un responsable spécialisé dans le domaine ;
- . Redonner au TDA sa fonction première de salle de diffusion ;
- . Doter les studios de danse de TNI.

TEMPO : 2022-2026

La santé et le bien-être au travail

La pandémie aura contribué à donner de l'importance au sujet de la santé au travail. La direction des ressources humaines de la CACP a informé l'ensemble de ses agents d'un certain nombre de dispositifs mis en œuvre depuis 2020. Une intervention en séance plénière de rentrée sur ce sujet est désormais prévue pour tous les enseignants.

Dans le cadre du nouveau dispositif de télétravail adopté par la CACP, la mise en place du télétravail pour les postes administratifs éligibles à ce dispositif sera organisée avec le souci d'offrir un accueil qualitatif de service public.

Par ailleurs, il est fondamental que l'ensemble des agents, enseignants et étudiants soit formé à la prévention, à l'identification et au traitement des situations de violence. Un dispositif de signalement de faits susceptibles d'être qualifiés de violence sexiste ou sexuelle a été activé par la DRH ; ce dispositif garantit aux personnes qui souhaitent signaler des faits une étape d'écoute et d'orientation dans leur démarche.

Le règlement intérieur des agents de la CACP (l'ancien ayant plus de 10 ans) sera réactualisé afin de faire apparaître toutes les dispositions juridiques qui prennent en compte les évolutions sociétales : loi sur la transparence de la vie publique veillant à l'intégrité, la neutralité, la laïcité, l'équité, les comportements appropriés, le harcèlement moral et/ou sexuel, le conflit d'intérêt, l'égalité homme/femme ou le devoir de réserve au sein d'un service. Un certain nombre de préconisations relatives aux pratiques pédagogiques des enseignants y figurera tel que les nouvelles règles du droit à l'image et l'utilisation des réseaux sociaux.

Enfin, dans le cadre d'une action de prévention auditive pilotée par l'Agence Régionale de Santé, le CRR recevra régulièrement l'association *Audition/Solidarité*. L'objectif : inviter les élèves à prendre soin de leurs oreilles et à adopter de bonnes habitudes vis-à-vis des autres.

LES INTENTIONS :

- . Valoriser le dialogue social et les temps d'échange « institutionnels » (ou pas) entre les différentes communautés : étudiants, enseignants, administratifs (Café Teams par exemple) ;
- . Faire évoluer la vie participative et citoyenne en installant un fonctionnement managérial plus horizontal ; cela passe par une meilleure définition du rôle des représentants au Conseil d'établissement et par la création d'autres leviers de concertation : groupe-projet, comité de pilotage...
- . Le projet d'établissement sera accompagné d'un bilan d'étape de mi-projet destiné à susciter une évaluation partagée avec l'ensemble des usagers du CRR et des élus.
- . Valoriser la *Semaine des arts croisés* comme un temps de rencontre stimulant entre tous les publics du CRR ;
- . Offrir aux enseignants un accès internet dédié recensant toutes les informations qui faciliteraient leur mission au CRR ;
- . Favoriser des formations spécifiques dédiées au bien-être personnel pour l'ensemble des enseignants et des élèves : diététique, ostéopathie, analyse du mouvement, méthode Alexander et Feldenkrais ;
- . Organiser des formations communes aux agents pour partager les fondements du service public de l'enseignement artistique ;
- . Développer certains types de réunions en distanciel ;
- . Aider les enseignants à privilégier le co-voiturage à partir de leur intranet.

LES INTENTIONS EN TERMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Le développement durable est un enjeu de société majeur qui intéresse tous les acteurs : pouvoirs publics, société civile, citoyens. Mais c'est avant tout une prise de conscience du rôle de chaque individu et un engagement de chacun, à son niveau, dans tous ses lieux de vie.

- . Etendre les thématiques de la newsletter mensuelle aux domaines de la santé au travail ;
- . Identifier et réduire les pratiques néfastes : tris, impressions, bouteilles plastiques ;
 1. Optimiser la mise en page des documents: réduction des espaces, impression en mode deux pages par feuille ;
 2. Utiliser le recto-verso pour l'impression et la photocopie ;
 3. Imprimer sur du papier brouillon les documents de travail ;
 4. Réutiliser le matériel de classement (chemises, pochettes, enveloppes, etc.) ;
 5. Eviter l'impression systématique de documents ;
 6. Trier dans les poubelles bi-compartmentées en respectant les consignes de tri ;
 7. Animer de préférence ses réunions avec des présentations numériques et s'engager à mettre le support à disposition des collègues ;
 8. Donner la préférence à l'impression en noir et blanc, moins polluante que la couleur et au mode brouillon ou mode «éco » pour économiser les cartouches d'encre ;
 9. Remplacez les gobelets par des verres et tasses.
- . Améliorer la capacité de stockage et d'envoi du site extranet pour faciliter les échanges de documentation avec les élèves ;
- . Limiter l'envoi et le stockage des courriels ;

TEMPO : 2022-2028

La vie étudiante

Le CRR doit valoriser davantage la vie étudiante et encourager les étudiants à participer pleinement à la vie artistique et institutionnelle de l'établissement. La pandémie de la COVID a révélé la nécessité de davantage associer l'étudiant aux décisions qui relèvent des enjeux pédagogiques et éducatifs du projet du CRR. Par ailleurs, la connexion avec le développement du Campus international doit permettre des initiatives partenariales avec CY et les grandes écoles cergypontaines.

Reconnaître et mieux concrétiser l'engagement des étudiants dans la vie du CRR est un axe fort du nouveau projet d'établissement.

LES INTENTIONS :

- . Création d'un bureau des étudiants (sans personnalité morale), qui fédère et valorise la vie étudiante dans un esprit de fraternité et de bonne entente ;
- . Représentation étudiante élue auprès de l'instance administrative et de direction du CRR ainsi qu'au conseil d'établissement et au conseil pédagogique ;
- . Accompagner les étudiants dans la préparation aux concours d'entrée dans les établissements supérieurs, en particulier quand il s'agit d'épreuves d'admissibilité dématérialisées (il s'agit là de mettre en place une organisation et de créer un process en lien avec les techniciens) ;
- . Définir les modalités d'équipement d'un espace permettant aux élèves musiciens de réaliser en autonomie un enregistrement audio de qualité professionnelle et aux élèves danseurs et comédiens d'effectuer des enregistrements vidéo ;
- . Mettre en place un accompagnement personnalisé des étudiants en situation de précarité et de fragilité financière ;
- . Afin de contribuer au rayonnement du CRR, créer une base de données dynamique des anciens élèves afin de valoriser le parcours professionnel de certains d'entre eux ;
- . Faire connaître la réussite des anciens étudiants afin de contribuer au rayonnement du CRR ;
- . Responsabiliser les élèves inscrits en COP et CPES sur leurs cursus à partir d'un livret numérique à mieux compléter individuellement ;
- . Encourager l'accompagnement solidaire des grands élèves à l'égard des plus jeunes pour les aider dans l'organisation et l'apprentissage de leur pratique artistique ;
- . Travailler sur une ouverture d'un portail de réservation des studios en ligne.

- . Valoriser la réussite des élèves en installant une *Soirée des Lauréats* en lien avec le festival d'Auvers sur Oise

TEMPO : 2022-2028

La salle des professeurs

Lieu d'échanges et de ressources, la salle des professeurs est un lieu de vie commune mitoyenne de l'administration et de la direction. Un peu désuète dans sa disposition et petite dans ses dimensions, elle est malgré tout un repère « historique » du CRR.

LES INTENTIONS :

- . Un aménagement plus « pratique » et plus accueillant (notamment des casiers individuels) ;
- . Ajouter au moins un poste informatique supplémentaire.

TEMPO : 2022-2023

LE TEMPS DE LA SCÈNE, TEMPS DE RENCONTRE ARTISTIQUE ET CITOYENNE

« Le live c'est l'éphémère, l'imperfection. Mais c'est aussi l'émotion. D'où vient ce besoin de se rassembler pour écouter la musique ? Des premiers rythmes du cœur de la mère qu'on entend lorsqu'on est en gestation ? Je peux voir quinze fois le même artiste sur scène et ne pas être blasé ! C'est tout de même très mystérieux. (...) Pour moi, l'émotion n'est pas numérisable. Elle se transmet par le bruit, la sueur, l'instant. Aucun ordinateur, aucun téléphone mobile ne pourra vous faire ressentir que vous êtes en phase, en communion avec un artiste et un public. C'est physique, il y a la vibration des corps qui dansent, l'heure à laquelle on y assiste, la température de l'air, le vent, la chaleur qu'il a fait dans la journée... » Gérard Pont, président des Francofolies, paru dans LE UN HEBDO d'octobre 2021.

Au CRR, nous avons une conviction : il faut faire jouer les élèves pour qu'ils deviennent les spectateurs de demain. C'est en montant sur scène qu'ils comprendront véritablement la différence entre vie et virtualité.

LES INTENTIONS

- . Faire vivre l'actualité artistique du CRR en renforçant sa communication extérieure ;
- . Identifier trois moments stratégiques dans la saison culturelle : la *Semaine des arts croisés* (à penser à l'échelle de l'agglomération ?), les *Journées portes ouvertes* et *Les folles journées du CRR* ;
- . Soutenir la création contemporaine comme étant le cœur du projet artistique des saisons artistiques du CRR, en particulier avec l'évènement biennale *Souffles* ;
- . Veiller à maintenir la qualité artistique de la programmation de la saison en veillant à l'équilibre entre toutes les esthétiques et les disciplines ; l'inclusion des professeurs dans la programmation artistique de la saison culturelle du CRR doit rester un marqueur fort de l'identité artistique du CRR.
- . Veiller à ce que la saison artistique du conservatoire valorise nécessairement l'intérêt pédagogique d'une proposition artistique ;
- . Rendre plus attractives les *Scènes ouvertes* pour le public et les élèves : éclairage de la scène, présentation des élèves, mise en scène, écoute du public...
- . Engager une réflexion sur l'identité du *Théâtre des Arts* au sein du CRR en particulier sur l'articulation entre le temps de l'occupation pédagogique et le temps de la création (artistes du territoire ou/et les artistes en résidence dans les festivals soutenus par la CACP) ;
- . Contribuer à la réalisation de partenariats artistiques ouverts sur les écoles de musique du territoire ;
- . Donner aux élèves et à leurs professeurs les moyens de mettre en œuvre leur projet de cycle III (CEM-CEC-CET) avec un accompagnement organisationnel, scénique et technique (module « spectacle vivant ») ;
- . Remettre au « goût du jour » le Concert de *Sainte Cécile* et le *Concert des lauréats* (Festival d'Auvers-sur-Oise) ;
- . Le théâtre et son expression pour le public : la rendre plus visible (pas que des objets pédagogiques) ;
- . Organiser davantage de *Scènes ouvertes* au Théâtre des Arts ;
- . Questionner le temps de la « captation » et de son utilisation en termes d'outil pédagogique, artistique et de communication ;
- . Faire connaître *l'espace Piccolo* comme un espace de médiation artistique et culturelle ;
- . Poursuivre les invitations d'enseignants-artistes pour des master class en portant attention à leur rayonnement disciplinaire (implication plus sensible de la FM par exemple) ;
- . Renforcer le partenariat avec l'enseignement supérieur (Pôles Sup et CNSMDP) en accueillant régulièrement des concerts ou des spectacles d'étudiants, occasions pour les étudiants CPES de rencontrer de futurs jeunes professionnels ;

- . Maintenir une version imprimée de la plaquette de saison ;
- . Proposer chaque année une session d'orchestre - ou d'ensemble instrumental - pour les professeurs ;
- . Cultiver en permanence la relation aux communes et aux partenaires du territoire : *Points Communs*, *Cergy Soit !*, *Le Douze*, le réseau Escales danse en Val d'Oise, Pôle Itinérant en Val d'Oise, Royaumont, *Le Forum* de Vauréal, Festival Un temps pour elles, *Le Café de la plage*, le Combo 95, *Eaubonne jazz*, les Festivals - en particulier en étant associé aux projets des artistes en résidence - ;
- . Être un partenaire privilégié du Forum 2 dans le domaine du spectacle vivant et des artistes associés) ;
- . Réfléchir à un nouveau modèle économique pour maintenir en biennale le spectacle « populaire » (scène d'exception permettant d'aborder les répertoires et la réalisation de spectacles qui mettent en valeur les savoir-faire du conservatoire).

TEMPO : 2022-2028

LE TEMPS D'UNE IDENTITE RÉAFFIRMÉE

Le projet du CRR s'appuie sur deux marqueurs qui, s'ils sont tous les deux réunis, donnent toute son identité au CRR : celui de l'ouverture et celui de l'excellence. On pourrait parler d'ouvertures tant le mot traverse des réalités diverses au CRR depuis plusieurs années :

- . Celle des nouveaux publics accédant au CRR : l'offre des parcours s'est enrichie et les pédagogies se sont renouvelées et diversifiées ;
- . Celle liée au développement d'actions d'éducation artistique et culturelle : les *classes-orchestre* en collège portées par le CRR offrent à 450 collégiens la possibilité d'une pratique artistique initiale engagée ;
- . Celle de la transversalité esthétique - toute la place donnée à la danse, au théâtre et aux musiques actuelles - et de l'occasion souvent donnée aux élèves de croiser les arts dans leurs projets de fin d'année ;
- . Celle des créations et des cultures : les musiques actuelles portent un projet d'une rare ambition en Ile-de-France, la création est au cœur du projet artistique et pédagogique du CRR, la danse hip-hop souligne l'attention portée aux cultures urbaines, les ateliers de musiques du monde permettent un décroisement culturel que nos jeunes élèves ont le plus souvent anticipé dans leur pratique citoyenne et artistique ;
- . Celle à la population cergy-pontoise à travers les productions de *West Side Story* ou *Carmen Street*, des temps populaires d'ouverture au grand répertoire et à la comédie musicale ;
- . Celle au territoire et à ses acteurs culturels : le pilotage du réseau des écoles de musique et de danse de l'agglomération, les projets partenariaux avec *Points Communs*, *Le Forum* de Vauréal ou les trois festivals d'agglomération (*Piano campus*, *Jazz au fil de l'Oise*, *Le Festival baroque de Pontoise*).

Repéré de longue date comme un établissement d'excellence, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise est l'une des figures de proue de l'enseignement musical, théâtral et chorégraphique en France. Les études au conservatoire se conforment aux directives des schémas pédagogiques du Ministère de la Culture. Le CRR propose une formation complète depuis le début de l'apprentissage jusqu'à la formation préprofessionnelle. L'agrément de l'état obtenu pour le « cycle préparatoire à l'enseignement supérieur » (musique) représente une reconnaissance du très haut niveau d'enseignement dans le domaine de la musique - mais aussi de la danse et du théâtre - et met en lumière la qualité et le dynamisme du CRR, tant pour l'excellence de son cursus que celle de son corps enseignant.

Fruit d'un apprentissage de base, la maîtrise de la pratique artistique est entretenue et développée au prix d'un travail constant d'entraînement ou de perfectionnement. Le sens de l'effort, la détermination, la persévérance, ne sont surtout pas des vertus réservées aux privilégiés. Le CRR de Cergy-Pontoise accueille tous les enfants, adolescents et adultes qui souhaitent s'engager dans une pratique qui ne soit ni un accessoire ni un luxe.

L'accès à l'art devrait être quelque chose de très simple, à la portée de tous, qui n'a nullement besoin de pré requis. Il faut continuer d'affirmer que le niveau d'exigence artistique ne s'oppose pas à l'adresse au plus grand nombre. C'est même la mission et la grandeur d'un service public que de permettre cela en donnant simplement quelques codes culturels parfois nécessaires. Il n'y a pas d'entre-soi. Il est alors nécessaire de réaffirmer ici que la culture garantit un *mieux-vivre* pour lutter contre toutes les formes d'isolement, d'obscurantisme, d'individualité. Pour une réussite de chacun, des conditions s'imposent :

- . Les projets dans lesquels les élèves sont inscrits doivent tous concrétiser une réussite aux apprentissages reçus (que ce soit par une simple pratique partagée ou par l'entrée dans une prestigieuse école supérieure) ;
- . Les élèves doivent donner l'implication nécessaire à la conduite de leur projet.

Venir au conservatoire et s'y impliquer doit être plus que jamais une fête et doit toujours être une valorisation de la réussite.

LES INTENTIONS

Les enjeux pédagogiques

- . Recentrer les activités pédagogiques du CRR sur ses missions institutionnelles (Initiation pour la musique et pour la danse, cycle 1 au cycle 3, pratique amateur, classes préparatoires) ;
- . Construire un projet partenarial - musique et danse - avec l'éducation nationale qui prenne en compte l'ensemble de l'arc scolaire de l'école élémentaire (CHAM/CHAD) au lycée (aménagement d'horaires) ;
- . Assurer une pratique « continuante » dans les collèges CHAM/CHAD ;
- . S'adosser au règlement général des études (juin 2021) pour maintenir un cap stable sur les orientations générales du projet pédagogique ;
- . En théâtre, développer l'accueil des adultes en cours du soir ;
- . Questionner le temps de cours du CPES ;
- . Questionner le cycle II dans son contenu et ses objectifs - musique, danse et théâtre - ;
- . Donner - dès le cycle II - toute sa place à la culture musicale, chorégraphique et théâtrale dans le parcours des élèves au CRR ;
- . Aller vers la création d'un diplôme transversal (DEM/DEC/DET) autour de la notion de « création » ;
- . En théâtre, engager une réflexion sur les aménagements d'horaire pour un meilleur accès des lycéens au Cycle 1, voire 2 ;
- . Identifier la place de la culture musicale (chorégraphique ou théâtrale) tout au long du parcours de l'élève au CRR, en particulier dans les classes de formation musicale ;
- . Valoriser la culture comme une autre voie diplômante, parallèle et complémentaire au cursus instrumental et vocal ;
- . Sanctuariser les heures d'enseignement du pôle création ;
- . S'appuyer sur l'état des lieux des classes-orchestre de mai 2021 pour enrichir le projet artistique et valoriser le lien-passerelle avec les écoles de musique locales ;
- . Travailler en profondeur la formation à l'orchestre pour les disciplines instrumentales classiques ;
- . Adapter le cycle 1 à sa mission fondamentale de découverte artistique. Il s'agit, y compris en formation musicale, de mettre fin au redoublement en proposant une structure plus valorisante et à plusieurs vitesses. Il s'agit également de mettre fin aux évaluations notées qui peuvent détourner l'intérêt porté par les élèves sur l'image de leur réussite ou de leur échec ce qui n'a pas sa place dans une sensibilisation artistique ;
- . Généraliser la prise en compte de l'auto-évaluation de l'élève dans le contrôle continu et ce, dans toutes les disciplines ;
- . Mettre en place au sein de chaque cycle, un contrôle de mi-parcours destiné à permettre à la direction de mieux voir évoluer les élèves et aux enseignants, réunis en petites formations pluridisciplinaires, de mieux situer leur pédagogie dans un niveau d'ensemble ;
- . En musique, à partir de la 3ème année de cycle 1, proposer aux quelques élèves qui ne trouvent ni aisance ni intérêt dans le parcours traditionnel, un cursus alternatif basé sur une approche plus orchestrale ; toute proposition d'enseignant favorisant une approche collective sera étudiée comme l'installation en cordes/vents de cours facultatifs pour permettre aux débutants d'être immédiatement en position de jouer en ensemble ;
- . Conceptualiser toute première année dans le cycle 1 en tant qu'année d'exploration en musique (deux ans en danse) dans le but de mieux définir le parcours individuel qui se présente.

Les enjeux de pratique

- . Favoriser l'ouverture naturelle des musiques instrumentales contemporaines à la musique ancienne en intégrant ces options dans les différentes maquettes des parcours pédagogiques ;
- . Si nos pédagogies sont celles de l'enseignement de l'interprétation, de plus en plus, la création (l'invention, l'improvisation, l'autonomie) doit entrer tôt dans l'apprentissage ;
- . Si nos pédagogies sont celles qui participent à l'ouverture vers d'autres répertoires et d'autres cultures, de plus en plus, des passerelles entre le jazz, les MAA, les musiques du monde et le cursus « classique » doivent entrer tôt dans l'apprentissage ;
- . Créer une classe de direction d'orchestre ;
- . Réaffirmer la nécessité d'une pratique de la musique de chambre en 2nd cycle ;
- . Amplifier les modalités d'accès aux ressources pédagogiques et artistiques du CRR pour les étudiants du campus international ;
- . Pérenniser et développer l'ensemble instrumental d'élèves dédié à la création ;
- . En matière d'évaluation des enseignements, comment valoriser davantage les pratiques collectives, souvent au cœur des projets d'élèves ;
- . Rendre plus évident le principe d'une pratique orchestrale d'agglomération.

Les enjeux de l'accompagnement éducatif

- . Mettre à disposition des parents, des mallettes pédagogiques thématiques à emprunter ;
- . Inviter régulièrement les parents aux cours, en particulier ceux de FM.

Les enjeux de cohérence territoriale

- . Explorer la relation avec VDM à Cergy concernant la pratique du hip-hop : cours décentralisés, masterclass et projets communs, formation des enseignants autour de la culture hip-hop ;
- . Renforcer le positionnement du dispositif MAC2 en le situant comme un dispositif territorial « augmenté » et en assurant à ses enseignants la reconnaissance de l'itinérance.

Les enjeux de la médiation

- . Initier un module de médiation et *d'initiation à l'enseignement* à l'intention des étudiants de cycle III.
- . Préparer les étudiants à promouvoir la participation active du public lors des actions de médiation ;
- . Etablir une version spécifiquement dédiée aux étudiants étrangers du règlement général des études.

Les enjeux institutionnels

- . Questionner la préparation aux écoles supérieures d'art dramatique dans le cadre du COP, voire du CPES ;
- . Renouveler l'agrément CPES musique (2025-2026) en mutualisant le projet avec le CRD d'Argenteuil, voire avec d'autres écoles labellisées du Val d'Oise ;
- . Présenter un dossier d'agrément CPES pour la danse ;
- . Être en veille sur l'implication de la région dans la discussion portant sur le rééquilibrage territorial des établissements supérieurs d'enseignement artistique ;
- . Elaborer une nouvelle licence musique et danse en lien avec CY.

LE TEMPS DU RAYONNEMENT TERRITORIAL ET DES PARTENARIATS

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Pour beaucoup de conservatoires et d'écoles de musique, le fonctionnement en réseau est une équation devenue incontournable avec, dans tous les cas, des enjeux multiples à prendre en compte à l'échelle du territoire. Ce constat prend d'autant plus d'acuité dans le secteur de l'enseignement musical que l'Etat classe les conservatoires sur la base de la notion de « rayonnement » communal, inter-communal, départemental ou régional.

Depuis 2015, le CRR est à la manœuvre pour constituer un réseau, en particulier avec les trois écoles municipales (dont aucune n'est classée) : Vauréal, Cergy, Osny. Cette ambition a augmenté les enjeux relatifs aux publics et au sens donné à un projet intercommunal d'enseignement artistique.

Par ailleurs, l'enseignant doit « résonner » sur le territoire. C'est la question du « Comment peut-on se retrouver ensemble, autour d'un projet ? »

Ainsi le dispositif MAC 2 - cycle II des musiques actuelles -, qui, depuis 2020, traduit un partenariat pédagogique et financier unique en Ile-de-France ; coordonné par le CRR, il implique les trois écoles de musique municipales - plus celle de Taverny - en sollicitant professeurs et locaux ; Le Forum de Vauréal, associé au projet, initie des master class et favorise la rencontre des élèves. L'enjeu est de créer une dynamique créative en termes de réflexion pédagogique, de construction de projets et de cohérence territoriale. Soutenu par la DRAC et le CD 95, le « classement » de ce réseau est une perspective qui valoriserait une démarche qui a intégré avec réussite toutes les problématiques opérationnelles et humaines inhérentes à ce type de projet.

Faut-il aller encore plus loin dans « l'intégration » de ces écoles municipales ?

Entre le plan de formation commun (sessions sur site) porté à tous les professeurs du réseau (en particulier la préparation au concours d'ATEA), la mise à disposition de l'auditorium du CRR et l'investissement annuel de 20.000 € portant sur l'achat d'instruments ou d'équipements communautaires (un piano, une harpe, la scène Piccolo de la Maison des Arts, des instruments traditionnels sud-américains) la CACP est un maître d'œuvre qui, à travers le CRR, contribue au développement des pratiques artistiques sur le territoire. Ces initiatives - auxquelles il faut associer de nombreux projets de collaboration artistique entre les professeurs - permettent de réaliser ensemble, de façon progressive, des intentions concrètes et de se connaître.

Deux sujets pourraient donner un nouvel élan à cette dynamique de réseau :

1. La mise en place d'un pôle « action culturelle » réunissant le CRR et les trois écoles de musique municipales ;
2. Une proposition pédagogique communautaire innovante des écoles de musique du territoire (municipales et associatives) portant en particulier sur l'éveil artistique des 4 et 5 ans.

LE CRR, SES PARTENAIRES ET SON RAYONNEMENT TERRITORIAL

C'est une identité forte du CRR. Les collaborations sont fructueuses et elles ont été souvent rappelées ici dans le cadre de ce nouveau projet d'établissement. Elles trouvent leur sens dans la valorisation du parcours de l'élève, dans la rencontre entre ces élèves et des artistes du territoire ou des artistes invités - voire en résidence - dans les structures de diffusion et de création qui se situent le plus souvent avec le territoire. La qualité d'une programmation artistique, que ce soit celle du *Points Communs* ou du *Festival Baroque de Pontoise* est, depuis plusieurs années, source de réalisations de projets aboutis : l'*Académie baroque*, le lien étroit entretenu avec plusieurs artistes invités dans les saisons de *Points Communs* sont emblématiques de collaborations engagées et

produites d'une façon extrêmement professionnelles. Intervenant et entrepreneur fidèle, le CD 95 soutien et enrichi l'offre des projets possibles, en particulier avec l'*Ensemble chorégraphique Val d'Oisien*. Le partenariat structurant et organique avec *Le Forum* de Vauréal est un marqueur historique qui contribue à situer le pôle MAA du CRR comme un acteur majeur de la pratique des musiques actuelles en Ile-de-France. Il convient de citer également le travail engagé avec l'Abbaye de Royaumont, son festival et l'ensemble de ses activités pédagogiques, en particulier l'accès à sa bibliothèque musicale. Tous les festivals soutenus par la communauté d'agglomération ont tissé des liens étroits avec le CRR.

Cette relation de confiance est un encouragement à poursuivre et développer la relation partenariale.

LES INTENTIONS :

- . Identifier le CRR comme un lieu ressource sur le Campus international : le studio d'électroacoustique, la parthèque, la pratique en amateur (Chœur Campus, les orchestres, le théâtre) ;
- . Engager un nouveau partenariat avec l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).
- . Associer le conservatoire du Vexin aux réflexions pédagogiques du réseau des écoles de musique de l'agglomération ;
- . Encourager les actions communes avec « Cherche-Trouve », école de cirque située à l'île de loisir de Neuville afin d'associer une dynamique circassienne dans certains projets ;
- . Continuer à être partenaire de l'Ensemble chorégraphique Val d'oisien ;
- . Labelliser le réseau MAC2 sur son rayonnement intercommunal ;
- . Finaliser une offre pédagogique communautaire portant sur l'âge des 4 et 5 ans dans le but de donner tout son sens en tant qu'offre de proximité ;
- . Renouveler les rencontres départementales autour de la direction d'ensembles vocaux.

TEMPO : 2022-2028